

---

RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2023

---

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 13 février 2023, à 15 h 30, en présence et en mode visioconférence.

**PRÉSENCES :**

**Membres d'office**

Doyenne	CAMPANA, Aurélie
Vice-doyenne à la recherche	DRAPEAU, Sylvie
Vice-doyen aux études	HERRMANN, Markus
Directeur ECN	GORDON, Stephen
Directeur POL	GIASSON, Thierry
Directrice PSY (intérim)	BÉGIN, Catherine
Directeur RLT	LUC, Sylvain
Directeur SOC (intérim)	FERNANDEZ, Fabrice
Directrice TSC	BRASSARD, Renée

**Membres élus**

Professeur POL	RODON, Thierry
Professeure RLT	DOMPIERRE, Johanne
Professeur SOC	FURUKAWA MARQUES, Dan
Professeur TSC	LEMAN-LANGLOIS, Stéphane
Représentant des chargés de cours	BEAUDOIN, Simon
Représentante recherche et personnel administratif	TANGUAY, Dominique
Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle – CRI	TÉTRAULT, Lindsay
Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle – POL	OLIVIER, Annabelle
Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle – RLT	PILOTE, Jasmin
Étudiant – AÉSS	BÉGIN, Éric
Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle - AEAPRI	MARQUIS, Florence
Étudiant 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> cycles – CRI	FRÉCHETTE, Julien
Étudiant 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> cycles - PSY	MALTAIS-LÉVESQUE, Charlie

**Invités**

Agente de recherche et de planification	GOULET, Sophie
Chargée de communication	ARSENAULT, Ariane
Conseillère à la gestion des études	GAUDREAU, Emilie
Conseiller en gestion des études	VÉZINA, Vincent-Mathieu
Conseiller en gestion des études	JOLIN, Mathieu
Coordonnateur à l'administration	BERNIER, Mathieu
Directeur du programme de D-RLT	LAPOINTE, Paul-André
Directeur des programmes M-RLT et MM-RLT	CANTIN, Étienne
Directrice du programme de D-PSY	OUELLET, Marie-Christine
Directeur exécutif	GERMAIN, Harold
Responsable de promotion et d'information sur les études	PICARD, Annie

**EXCUSÉS :**

Directeur ANT	HÉBERT, Martin
Directeur ESEI	BOURBEAU, Philippe
Professeur ANT	MICHAUD Jean
Professeur ECN	BEAUDREAU, Bernard C.
Étudiant 1er cycle – ECN	BLOUIN, Justin
Étudiante 1er cycle – PSY	TOPART, Julia
Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle – TSC	TARDIF, Elisabeth
Étudiant 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> cycles - POL	BEAULIEU, Christopher
AEPRI	MARQUIS, Florence
Étudiant 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> cycles – SOC	GAUTHIER-JUTRAS, Yohan
Étudiante 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> cycles - TSC	LEBLANC-HUARD, Gabrielle
Représentant des chargés de cours	SANTERRE, Mathieu

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Renée Brassard, appuyée par Dominique Tanguay, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

**2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022**

Sur la proposition de Florence Marquis, appuyée par Thierry Giasson, le procès-verbal du 21 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**3. Informations de la direction**

**Information de la Doyenne**

***Planification stratégique UL***

La planification stratégique UL avance à bon rythme. Il y a eu une forte participation tant à la consultation en ligne que lors des forums, et je crois que nous pouvons nous en féliciter. L'équipe qui entoure la haute direction se lance dans une phase de rédaction. Le document présentant le résultat de cette réflexion sera présenté au mois d'avril 2023. Des projets qui seraient initiés font écho à plusieurs de nos préoccupations.

***Réflexion orientations FSS***

La dernière planification stratégique de la Faculté des sciences sociales couvrait la période 2017-2022. Elle est donc arrivée à échéance. Nous devons donc nous engager d'ici quelques mois, une fois la planification stratégique UL dévoilée, dans une réflexion qui nous amènera à définir les grandes orientations qui nous guideront dans les prochaines années. Nous vous reviendrons lors d'une séance ultérieure du conseil facultaire avec une stratégie

et un calendrier qui nous amènera, nous l'espérons, à publier ces grandes orientations fin août – début septembre 2023.

### ***Centraide***

La campagne Centraide Ulaval a pris fin récemment. Grâce à l'extraordinaire générosité des membres de la communauté universitaire, 616 000 \$ ont été amassés. L'objectif initial de 600 000 \$ a donc été dépassé. Nous ne pouvons que nous en féliciter et remercier chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à cette levée de fonds. Ces fonds permettront de venir en aide à près de 60 organismes communautaires de la région qui administrent une banque alimentaire, viennent en aide aux personnes démunies et vulnérables.

### ***Prix et distinctions pour le personnel enseignant et de recherche***

Le comité de sélection formé du doyen par intérim et des deux vice-doyennes s'est réuni le 15 décembre afin d'allouer les prix d'enseignement et de recherche 2022. Les 4 récipiendaires ont été avisés, il s'agit de :

- Professeure adjointe : Karine Goeffrion (ANT)
- Encadrement aux études graduées : Célia Matte-Gagné (PSY)
- Mobilisation des connaissances : Catherine Rossi (TSC)
- Chargé de cours : Alexandre Audesse (TSC)

Toutes nos félicitations aux récipiendaires!

### ***Soirée des prix d'excellence étudiants***

La soirée des prix d'excellence est prévue le 14 mars. Vous recevrez prochainement un courriel vous invitant à la mettre à votre agenda. Cette soirée pourrait être l'occasion de tenir le concours facultaire « Ma thèse en 180 secondes », si nous recevons des candidatures. La doyenne invite les associations étudiantes à relayer l'appel à candidatures envoyé il y a quelques semaines.

### **Informations du vice-décanat aux études**

#### ***Retour sur les portes ouvertes***

C'était la 2e édition des Portes ouvertes qui se sont tenues au DKN avec 281 visiteurs (261 aux kiosques et 20 personnes au kiosque du Service de développement professionnel et au Centre d'appui à la réussite). Trois visites guidées des départements et écoles ont eu lieu, avec un total de 36 personnes. Pour la séance portant sur le processus d'admission, on a comptabilisé plus de 40 personnes.

Près de 50 personnes de notre équipe en gestion des études étaient sur le plancher : conseillères et conseillers GDE, représentants étudiants et professeurs - enseignants. Le vice-doyen aux études tient à remercier M<sup>me</sup> Annie Picard et toutes les personnes impliquées pour l'organisation de la journée. On la considère comme un succès après la période de pandémie.

### ***Nombre d'inscriptions***

Au niveau de la FSS, on observe une baisse d'environ 4 % des inscriptions au 31 janvier 2023, et ce, comparativement à l'année dernière, alors qu'au niveau de l'UL, la baisse est d'environ 2 %.

Il y a une baisse généralisée au niveau des facultés, sauf pour médecine, pharmacie, administration et sciences et génie. On peut parler d'un retour à la normale, après des années de croissance importante au début de la pandémie. On établira un portrait sur un horizon de 5 ans pour avoir une vue globale plus exacte.

### ***Demande d'admission***

On observe présentement un accroissement quasi exponentiel pour les demandes d'admission, qui est d'ailleurs largement porté par les demandes nous provenant de l'étranger.

### **Informations du vice-décanat à la recherche**

- La Chaire Richelieu de recherche sur la jeunesse, l'enfance et la famille a été renouvelée pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027. La professeure Alexandra Matte-Landry (TSC) a été nommée comme titulaire de cette Chaire pour la même période.
- La professeure Valérie-Anne Mahéo-Le Luel (POL) a été nommée titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2026.
- Bienvenue à une nouvelle membre dans l'équipe du VDR : Une nouvelle conseillère en développement de la recherche, M<sup>me</sup> Laurie Laplanche, se joindra à l'équipe le lundi 27 février prochain. Elle remplacera M. Philippe Marcotte.
- La Faculté des sciences sociales est heureuse de lancer le concours 2023-2024 « Soutien salarial pour stage postdoctoral ». Le soutien salarial est d'une valeur de 30 000 \$ chacun pour la réalisation d'un stage postdoctoral d'une durée minimale de 6 mois auprès de membres du corps professoral régulier de la Faculté des sciences sociales. L'objectif de ce soutien salarial est d'encourager les nouvelles et nouveaux titulaires d'un doctorat à obtenir un complément de formation et à s'ouvrir à de nouveaux horizons en recherche en participant aux travaux de recherche d'une professeure ou d'un professeur de la Faculté. Les professeurs et professeures ont reçu l'information.

### **Informations du directeur exécutif**

Voici un résumé des échéances des travaux au DKN :

- Phase 7 – 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages : finalisation des déménagements, installation du mobilier et correctifs printemps 2023.
- Travaux pour relocaliser les cafés étudiants : automne 2023.
- Phase 8 – niveau 0 aile 100 (cafétéria et auditoriums 0125 et 0127) : hiver 2024 - hiver 2025.

#### 4. Questions des membres

- M. Samuel Beaudoin demande si le soutien financier est offert pour la participation des activités scientifiques à l'été 2023, et s'informe également si plusieurs demandes ont été transmises. M<sup>me</sup> Sylvie Drapeau explique que l'enveloppe sera reconduite pour la prochaine année et mentionne qu'une seule demande a été reçue jusqu'à maintenant pour la session d'hiver 2023, aucune demande reçue à l'automne 2022.
- M. Samuel Beaudoin demande si un suivi pourrait être réalisé par la nouvelle équipe de direction au sujet des enjeux soulevés et demandes formulées relativement à la Politique sur la reconnaissance au travail de la Faculté. Ces mêmes demandes concernaient plus spécifiquement la disponibilité des locaux pour les chargés de cours ainsi que la visibilité des chargés de cours sur le site Web de la Faculté. M<sup>me</sup> Aurélie Campana propose à M. Beaudoin d'organiser une rencontre avec M. Mathieu Santerre.
- M. Thierry Giasson demande des informations par rapport à la disponibilité des services alimentaires dans la période des rénovations du pavillon, plus spécifiquement à savoir si Sodexo continuera d'assurer le service alimentaire ou s'il est envisagé qu'il y ait d'autres fournisseurs. M. Harold Germain répond que la cafétéria continuera d'offrir des services, mais qu'il y aura effectivement une interruption de services pour une certaine période dont la durée n'est pas encore connue. M. Germain tiendra les membres informés dès qu'il obtiendra plus d'informations à ce sujet.
- M. Julien Fréchette présente un enjeu entourant les demandes d'aides financières aux études (programme de prêts et bourses) pour les étudiants payant l'équivalent de 9 crédits, mais qui sont considérées comme étant à 12 crédits (temps complet). Il explique que lorsque les étudiants dans cette situation font leurs demandes d'aide financière, le Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) considère qu'ils ont une charge de travail équivalente à 9 crédits, alors que c'est plutôt une charge de 12 crédits, ce qui les pénalise dans le montant qui leur est octroyé. M<sup>me</sup> Aurélie Campana déclare qu'elle n'a pas la réponse à l'enjeu soulevé, mais que l'équipe de direction de la Faculté se renseignera et lui fera le suivi nécessaire.

#### 5. Nomination de la secrétaire de la Faculté des sciences sociales

**CONSIDÉRANT** que l'article 174 des Statuts de l'Université Laval stipule que « *Le secrétaire de la faculté est nommé pour trois ans par le conseil d'administration sur recommandation du conseil de la Faculté. (...)* »;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire de la faculté doit être membre du conseil de la faculté, selon l'article 161 des Statuts de l'Université Laval ;

**CONSIDÉRANT** que le mandat du secrétaire de la Faculté des sciences sociales est échu depuis le 15 janvier 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ :**

« De nommer madame Aurélie Campana, doyenne de la Faculté des sciences sociales, en tant que secrétaire de la Faculté des sciences sociales, du 13 février 2023 au 13 février 2026. »

Sur la proposition de Thierry Giasson, appuyée par Renée Brassard, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

**6. Réduction du nombre total de crédits du doctorat en relations industrielles**

**CONSIDÉRANT** le Plan d'action du doyen du 31 mai 2022, découlant de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rendre le programme conforme avec la pratique universitaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les étudiants admis au doctorat ont généralement un bon bagage méthodologique ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** cours de méthodologie sera offert en scolarité préparatoire et le réaménagement des cours de séminaires ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** arrimage sera fait avec le programme de doctorat offert par extension à l'Université du Québec en Outaouais ;

**IL EST PROPOSÉ :**

« D'abaisser le nombre de crédits de 96 à 90 et d'adopter la scolarité obligatoire suivante :

- RLT-8010 *Séminaire de doctorat I : théories* (3 crédits) ;
- RLT-8011 *Séminaire de doctorat II : méthodes* (3 crédits) ;
- RLT-8005 *Examen de synthèse* (3 crédits) ;
- RLT-8006 *Projet de thèse* (3 crédits). »

Sur la proposition de Sylvain Luc, appuyée par Florence Marquis, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

**7. Création d'un comité d'admission au doctorat en relations industrielles**

**CONSIDÉRANT** le Plan d'action du doyen du 31 mai 2022, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences d'admission au doctorat sont révisées afin de s'assurer des compétences des étudiantes et des étudiants et de leur motivation à intégrer le programme ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'aiguiller les étudiantes et les étudiants vers des professeurs pouvant agir en tant que direction de recherche plus rapidement ;

**II EST PROPOSÉ :**

« De former un comité pour l'analyse des demandes d'admission au doctorat en relations industrielles et que ce comité soit composé de la direction du programme, qui en assure la présidence, et de deux membres du corps professoral du comité de programme. »

**IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ :**

De modifier le libellé au sujet de la sélection des candidats de la façon suivante :

**« Sélection**

*Lorsque le dossier d'admission est jugé admissible par la direction de programme, le comité d'admission aura un entretien avec le candidat pour discuter de sa candidature et du projet de recherche qu'il a soumis, préalablement à son admission. »*

Sur la proposition de Sylvain Luc, appuyée par Johanne Dompierre, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

**8. Modification aux exigences d'admission au doctorat en relations industrielles – scolarité préparatoire**

**CONSIDÉRANT** le Plan d'action du doyen du 31 mai 2022, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche multidisciplinaire du travail et de l'emploi est au cœur du doctorat et que la création d'un nouveau cours de 3 crédits regroupant les principaux fondements et enjeux multidisciplinaires du travail et de l'emploi sera développée ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de renforcer les connaissances des étudiantes et des étudiants en méthodologie dès la scolarité préparatoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition permettrait de réduire la durée des études, tout en maintenant un « tronc commun » de formation interdisciplinaire dans le champ des relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification du contenu des cours de la scolarité préparatoire reflètera mieux l'évolution du champ des relations industrielles des dernières années, qu'elle facilitera le cheminement dans le programme et améliorera la diplomation ;

**IL EST PROPOSÉ :**

« De modifier les conditions d'admission de la façon suivante :

***Scolarité préparatoire***

*Le candidat qui détient une maîtrise dans une autre discipline peut se voir imposer une scolarité préparatoire n'excédant pas 6 crédits.*

*La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera composée d'un cours de fondement interdisciplinaire en régulation du travail et de l'emploi (RLT - XXXX : Régulation du travail et de l'emploi : fondements et enjeux) (en cours de création) et d'un autre cours en méthodologie (RLT – 6001 : Méthodes I : fondements de la recherche).*

*Le candidat est définitivement admis dans le programme une fois qu'il aura réussi, avec une note moyenne globale égale ou supérieure à B<sup>+</sup>, les cours exigés en scolarité préparatoire. »*

Sur la proposition de Sylvain Luc, appuyée par Annabelle Olivier, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

**9. Modification aux sessions d'admission au doctorat en relations industrielles**

**CONSIDÉRANT** le Plan d'action du doyen du 31 mai 2022, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les candidats issus d'un autre domaine que les relations industrielles peuvent déposer leur demande d'admission à la session d'hiver, mais ne peuvent pas faire la scolarité préparatoire requise, puisqu'elle est offerte uniquement à l'automne ;

**CONSIDÉRANT QU'**en fermant l'admission à l'hiver, les étudiants n'auront pas à faire de report et pourront entreprendre le cheminement suggéré.

**IL EST PROPOSÉ :**

« De fermer l'admission à la session d'hiver au doctorat en relations industrielles. »

Sur la proposition de Sylvain Luc, appuyée par Johanne Dompierre, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

**10. Modification aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en relations industrielles – Scolarité préparatoire**

**CONSIDÉRANT** le Plan d'action du doyen du 31 mai 2022, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise professionnelle en relations industrielles ;



**CONSIDÉRANT QUE** l'approche [inter] disciplinaire du travail [<sup>1</sup>] et de l'emploi est au cœur de la maîtrise professionnelle en relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'action précité proposait que les activités de formation de la scolarité préparatoire aient pour objectif de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences polyvalentes et généralistes en relations industrielles [<sup>2</sup>] ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces compétences polyvalentes et généralistes en relations industrielles incluent des connaissances de base sur les aspects juridiques fondamentaux du travail (les rapports individuels de travail, les rapports collectifs du travail, la réglementation étatique du travail) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces compétences polyvalentes et généralistes en relations industrielles sont déjà promulguées dans le cadre de cours offerts dans des programmes professionnalisants du Département des relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition permettrait de réduire la durée des études, tout en maintenant un « tronc commun » de formation interdisciplinaire dans le champ des relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification du contenu des cours de la scolarité préparatoire reflètera mieux l'évolution du champ des relations industrielles des dernières années, qu'elle facilitera le cheminement dans le programme et améliorera la diplomation ;

## **II EST PROPOSÉ :**

De modifier les conditions d'admission de la façon suivante :

### **« Scolarité préparatoire »**

*Le candidat qui détient un baccalauréat ou une maîtrise dans une autre discipline peut se voir imposer une scolarité préparatoire n'excédant pas 6 crédits.*

*La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera composée d'un cours sur les [Fondements en relations industrielles](#) (RLT-1000), ayant pour objectif de présenter une vue globale du champ des relations industrielles et de différents aspects sous lesquels il peut être étudié, et d'un cours sur les [Aspects juridiques du travail](#) (RLT-1701) ayant pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base plus spécifiques sur*

---

<sup>1</sup> Notons que les *Plans d'action* précités définissaient les relations industrielles comme « un champ *interdisciplinaire* couvrant l'étude de tous les aspects du travail humain ». Voir *e.g.* Université Laval, Évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles et doctorat en relations industrielles, *Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences sociales soumis au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes de l'Université Laval le 31 mai 2022*, p. 2, italiques ajoutés.

<sup>2</sup> Université Laval, Évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles et doctorat en relations industrielles, *Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences sociales soumis au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes de l'Université Laval le 31 mai 2022*, pp. 10-11.

*les aspects juridiques fondamentaux du travail.*

*Le candidat est définitivement admis dans le programme une fois qu'il aura réussi, avec une note moyenne globale égale ou supérieure à B<sup>+</sup>, les cours exigés en scolarité préparatoire. »*

Sur la proposition de Sylvain Luc, appuyée par Johanne Dompierre, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

## **11. Modification aux exigences d'admission à la maîtrise avec mémoire en relations industrielles – scolarité préparatoire**

**CONSIDÉRANT** le Plan d'action du doyen du 31 mai 2022, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche [inter] disciplinaire du travail et de l'emploi est au cœur de la maîtrise recherche en relations industrielles <sup>[3]</sup> et que la création d'un nouveau cours de 3 crédits regroupant les principaux fondements et enjeux [inter] disciplinaires du travail et de l'emploi sera développée ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition permettrait de réduire la durée des études, tout en maintenant un « tronc commun » de formation interdisciplinaire dans le champ des relations industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification du contenu des cours de la scolarité préparatoire reflètera mieux l'évolution du champ des relations industrielles des dernières années, qu'elle facilitera le cheminement dans le programme et améliorera la diplomation ;

### **II EST PROPOSÉ :**

De modifier les conditions d'admission de la façon suivante :

#### **« *Scolarité préparatoire***

*Le candidat qui détient un baccalauréat ou une maîtrise dans une autre discipline peut se voir imposer une scolarité préparatoire n'excédant pas 6 crédits.*

*La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera composée d'un cours de fondement interdisciplinaire en régulation du travail et de l'emploi (RLT - XXXX : Régulation du travail et de l'emploi : fondements et enjeux) (en cours de création).*

---

<sup>3</sup> Notons que les *Plans d'action* précités définissaient les relations industrielles comme « un champ *interdisciplinaire* couvrant l'étude de tous les aspects du travail humain ». Voir *e.g.* Université Laval, Évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en relations industrielles et doctorat en relations industrielles, *Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences sociales soumis au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes de l'Université Laval le 31 mai 2022*, p. 2, italiques ajoutés.

*Le candidat est définitivement admis dans le programme une fois qu'il aura réussi, avec une note moyenne globale égale ou supérieure à B+, les cours exigés en scolarité préparatoire. »*

Sur la proposition de Sylvain Luc, appuyée par Florence Marquis, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

## **12. Modification aux exigences d'admission aux maîtrises en affaires publiques – connaissance du français**

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- Du Test de connaissance du français tout public avec :
  - Un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP) ;
  - ET un résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ) ;
- OU du cours FLS-2092 Rédaction de textes expressifs et informatifs (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C.

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des maîtrises de la Faculté des sciences sociales exigent un résultat égal ou supérieur à 400 sur 699 au Test de Connaissance du Français Tout Public (TCF-TP), alors que les programmes MAP requièrent un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699.

### **IL EST PROPOSÉ :**

« Que les programmes de maîtrise en affaires publiques (MAP) exigent aux étudiants non francophones, à l'admission, un résultat égal ou supérieur à 400 sur 699 au Test de Connaissance du Français Tout Public (TCF-TP), à compter de la session d'admission de l'automne 2023. »

Sur la proposition de Thierry Giasson, appuyé par Éric Bégin, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

**13. Suspension des admissions au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en économie appliquée au développement**

**CONSIDÉRANT QUE** le microprogramme de deuxième cycle en économie du développement (ci-après le microprogramme), qui existe en tant que programme de formation continue depuis l'hiver 2018, a cessé d'être offert à la lumière des deux prochains points ;

**CONSIDÉRANT QUE** le microprogramme a vu le jour en tant que programme régulier à l'hiver 2020 à travers un partenariat entre le Département d'économie de l'Université Laval et le *Partnership for Economic Policy* (PEP) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce partenariat est venu à échéance à l'été 2022 et qu'il n'a pas été renouvelé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des membres du corps professoral et enseignant qui ont donné les cours de ce microprogramme depuis l'hiver 2020 et qui étaient liés au Département d'économie ont depuis quitté de manière permanente ou sont affiliés au PEP de sorte qu'ils offrent maintenant les cours par l'entremise du programme du PEP plutôt qu'au Département d'économie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui était chargée de coordonner les efforts entre le Département et le PEP depuis la création du microprogramme a quitté ses fonctions au cours de l'année académique 2020-2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les effectifs professoraux du Département sont passés de 25 à 21 depuis que le programme est devenu un programme régulier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Département d'économie n'est plus en mesure d'assurer l'offre des cours du microprogramme à la vue des informations précédemment énoncées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les cours offerts au microprogramme ne sont obligatoires dans aucun autre programme, de sorte que leur maintien ne bénéficie pas directement aux autres programmes d'études offerts au Département d'économie ;

**CONSIDÉRANT QUE** tout au plus quatre personnes s'inscrivaient aux cours du microprogramme offerts chaque hiver, pour une moyenne de 1,33 personne inscrite du microprogramme par cours ;

**IL EST PROPOSÉ :**

*« De suspendre les admissions dans le microprogramme en économie appliquée au développement dès la session d'hiver 2024. »*

Sur la proposition de Stephen Gordon, appuyé par Markus Herrmann, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

**14. Correction à la résolution No 2022-100 Modification aux conditions d'admission au D.PSY et au Ph. D. RI**

**CONTEXTE**

La résolution adoptée au conseil facultaire lors de la séance du 24 octobre 2022 faisait mention que les programmes de doctorat en psychologie et de doctorat en psychologie, recherche et intervention (orientation clinique) à capacité d'accueil limitée. Bien que l'admission à ces programmes soit restreinte, ceux-ci ne sont pas officiellement à « capacité d'accueil limitée » selon la description officielle.

Le conseil universitaire, à la séance de juin, a approuvé un document se rapportant au contingentement et à la capacité d'accueil limitée des programmes. Cette résolution fixait les contingentements, les capacités d'accueil limitées et les critères de sélection applicables à la session d'automne de l'année suivante.

Annuellement au printemps, le VREAE transmet aux doyennes et doyens une lettre leur demandant de transmettre au VREAE les informations concernant le contingentement, à la capacité d'accueil limitée et les critères de sélection. Les demandes sont analysées par un comité qui fait des recommandations au VREAE afin de préparer le document pour le conseil universitaire.

Une fois le document approuvé par le conseil universitaire, le BQP modifie les descriptions de programmes aux fins de la publication officielle dans le site de l'UL.

Il est proposé de modifier la résolution afin qu'elle soit conforme à la description officielle.

**Nouvelle résolution :**

**MODIFICATION AUX CONDITIONS D'ADMISSION AU D. PSY ET AU PH. D RI**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement des études impose de « diffuser l'information relative aux modalités et aux exigences d'admission dans les programmes offerts à l'Université » ;

**CONSIDÉRANT** le règlement des études de l'Université Laval précisant que « pour être admis, le candidat doit satisfaire aux exigences générales et, le cas échéant, aux exigences particulières d'un programme ou d'une activité de formation » ;

**CONSIDÉRANT** le grand nombre de demandes d'admission dans les programmes de doctorat en psychologie et de doctorat en psychologie, recherche et intervention (orientation clinique) et la forte compétition qui y règne pour y accéder ;

**Il est proposé :**

Que les conditions d'admission soient modifiées comme suit : « Le candidat détient un baccalauréat disciplinaire en psychologie ou un baccalauréat dans une discipline connexe en plus d'une spécialisation (majeure ou « Honours »), comportant au moins 60 crédits en psychologie incluant obligatoirement une formation dans chacun des domaines d'études

suivants : bases biologiques, bases cognitives, bases sociales, psychologie du développement, histoire de la psychologie, psychométrie, méthodes de recherche, analyse de données, théories de la personnalité, psychopathologie, psychopharmacologie clinique et compétences de base en relations interpersonnelles.

Le titulaire d'une maîtrise en psychologie est admissible s'il détient un baccalauréat disciplinaire en psychologie ou un baccalauréat dans une discipline connexe en plus d'une spécialisation (majeure ou « Honours »), comportant au moins 60 crédits en psychologie incluant obligatoirement une formation dans chacun des domaines d'études suivants : bases biologiques, bases cognitives, bases sociales, psychologie du développement, histoire de la psychologie, psychométrie, méthodes de recherche, analyse de données, théories de la personnalité, psychopathologie, psychopharmacologie clinique et compétences de base en relations interpersonnelles. »

Sur la proposition de Catherine Bégin, appuyé par Thierry Giasson, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

## 15. Nominations à la direction de programme

### CRIMINOLOGIE

#### Il est proposé :

« Que le professeur François Fenchel soit nommé directeur du programme de maîtrise en criminologie – avec mémoire, du 3 janvier 2023 au 1<sup>er</sup> juin 2027. »

### SOCIOLOGIE

#### Il est proposé :

« Que le professeur Dan Furukawa Marques soit nommé directeur des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en sociologie (par intérim), du 1<sup>er</sup> février 2023 au 30 avril 2023. »

Sur la proposition de Renée Brassard, appuyée par Sylvie Drapeau, il est unanimement résolu d'approuver la modification demandée.

## 16. Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

M. Éric Bégin, qui avait demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour, mentionne qu'il n'est plus nécessaire d'en discuter, car il pensait qu'il s'agissait d'une politique facultaire, mais ce n'est pas le cas.

## 17. Divers

- M. Éric Bégin mentionne qu'il serait important de discuter de la possibilité que la Faculté se dote d'une *Politique du « 30 % » de l'évaluation des apprentissages* dans le cadre d'une prochaine rencontre du conseil facultaire. Une telle politique permettrait que les résultats des évaluations représentant au moins 30 % de la note globale d'un cours de premier cycle soient communiqués aux étudiants au moins 2 jours ouvrables

précédant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. M. Markus Herrmann mentionne qu'il contactera les directions de programme et qu'une discussion sur ce sujet aura lieu au prochain conseil facultaire.

- M. Éric Bégin s'informe sur le processus de négociation pour la reprise des cours, et ce, en contexte d'une potentielle grève des professeurs et professeures de l'Université Laval. Il mentionne qu'il serait pertinent que les associations étudiantes puissent participer à une telle négociation, notamment en ce qui a trait aux modifications des plans de cours. M<sup>me</sup> Aurélie Campana explique que ce genre de demande ne relève pas de la Faculté et qu'elle doit être transmise aux instances concernées à la direction de l'Université Laval.
- M<sup>me</sup> Dominique Tanguay demande si des programmes sont en processus de création. M<sup>me</sup> Aurélie Campana répond qu'il n'y a pas de nouveaux chantiers en cours. Elle ajoute qu'une visite des évaluateurs a récemment eu lieu, et ce, pour le doctorat en criminologie et pour le baccalauréat en sexologie, deux programmes pour lesquels une ouverture à l'admission est envisagée à l'automne 2024.

## 18. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.